

REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO



PROVINCE DE LA MONGALA

.... Le Gouverneur



ARRETE PROVINCIAL N°CAB/ PROGOU / MGL / 13 / EB / DCA / SL / 2019
DU 25 MARS 2019 PORTANT AUTORISATION PROVISOIRE DE FONCTIONNEMENT
DE L'ASSOCIATION SANS BUT LUCRATIF DENOMMEE « AGIR ENSEMBLE POUR LE
DEVELOPPEMENT DURABLE » en sigle AGEDD,

Le Gouverneur de Province,

Vu la constitution de la République Démocratique du Congo telle que modifiée et complétée à ce jour par la loi n° 11 / 002 du 20 Janvier 2011 portant révision de certains articles de la constitution du 18 Février 2006, spécialement en ses articles 35 et 37 ;

Vu la loi n° 08/012 du 31 Juillet 2008 portant principes fondamentaux relatifs à la libre administration des Provinces, spécialement en ses articles 22, 23 et 28 ;

Vu la loi n° 004/2001 du 20 Juillet 2001 portant dispositions générales applicables aux associations sans but lucratif et aux établissements d'utilité publique, spécialement en son article 5 ;

Vu l'ordonnance n° 16/ 037 du 09 Avril 2016 portant investiture du Gouverneur et du Vice-Gouverneur de la Mongala ;

Vu la requête n°003-B / RNZ/ PRES.CA / 02 / 2019 en obtention de l'autorisation provisoire de fonctionnement datée du 25 Février 2019 introduite par le Président du Conseil d'Administration de l'association sans but lucratif dénommée « Agir Ensemble pour le Développement Durable » en sigle AGEDD;

Vu les statuts notariés de l'association sans but lucratif sus nommée ;

Vu la nécessité ;

ARRETE :

Article 1 : L'autorisation provisoire de fonctionnement est accordée à l'association sans but lucratif dénommée « Agir Ensemble pour le Développement Durable » en sigle AGEDD, dont le siège social est situé au Quartier Mondunga, Commune de la Mongala, Ville de Lisala, Province de la Mongala en République Démocratique du Congo.

Article 2 : Le présent arrêté entre en vigueur à la date de sa signature.



FORESTERIE COMMUNAUTAIRE MONDUNGA

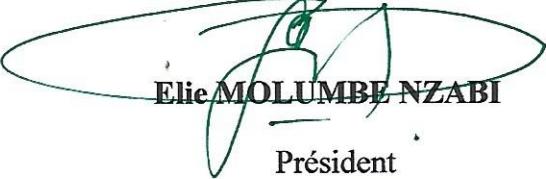
AUTORISATION DE VISITES DES LIEUX ET REALISATION DE STAGES N° 0051 FMM / 2024

Je soussigné, **Elie MOLUMBE NZABI**, président de la Foresterie Communautaire Mondunga, autorise par la présente l'organisation Agir Ensemble pour le Développement Durable, AGEDD-ASBL à visiter les concessions forestières situées aux villages BOMBILO et NGALE dans le cadre du **projet de sensibilisation et de formation à la cosmétopée traditionnelle**.

J'autorise en outre que lesdites concessions puissent servir des sites ancestraux pour la réalisation de stages dans le cadre du projet précité.

La présente est établie pour valoir et servir ce que de droit.

Fait à BOMBILO, le 17 AUG 2024



Elie MOLUMBE NZABI

Président

COMMUNAUTES LOCALES DE GROUPEMENT MONDUNGA

Acte de consentement préalable, libre et éclairé

Nous soussignés, représentants des communautés locales de Groupement Mondunga ;

Convaincus que le projet de sensibilisation et de formation à la cosmétopée traditionnelle est conforme à nos intérêts, compatible à notre culture, respectueux de nos droits et savoirs traditionnels ;

Donnons par le présent acte notre consentement préalable, libre et éclairé pour la mise en œuvre du projet précité.

En foi de quoi, le présent acte vient d'être signé par nous soussignés en date du 20 Août 2024.

Pour le Village KANEA

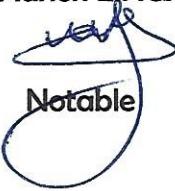
Jean Robert INDUBU



Notable

Pour le Village BOMBILO

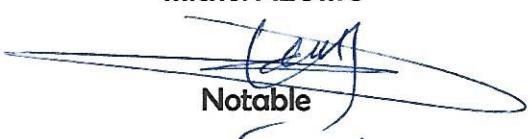
Adrien LINGASA



Notable

Pour le village NGALE

Michel ALOMO



Notable

BUDGET DU PROJET

Titre du projet : Projet de sensibilisation et de formation à la cosmétopée traditionnelle.

Nom de l'organisation bénéficiaire : Agir Ensemble pour le Développement Durable,
AGEDD-ASBL

Coût total du projet : **28 000 Euros**

Montant de co-financement sollicité auprès du Fonds de dotation Cosmetic Valley : **23 000 Euros**

Contribution de l'organisation candidate : **5000 Euros**

Catégorie de dépenses	Coût de la dépense	Contribution du Fonds de dotation Cosmetic Valley allouée à la dépense	Contribution de l'organisation candidate allouée à la dépense
Coût administratif	1 500 £	0	1 500 £
Dépenses du personnel (salaires du personnel)	2 000 £	0	2 000 £
Ateliers de sensibilisation des populations locales (60 femmes, 80 hommes)	3 000 £	3 000 £	0
Atelier de formation de 30 élèves	2 500 £	2 500 £	0
Visites sur terrain	2 500 £	2 500 £	0
Allocation de 30 bourses pour les stages	15 000	15 000 £	0
Suivi & Evaluation	1 500 £		1 500 £